



Sous-estimation des statistiques d'accidents de la route au Bénin : Que faire pour améliorer la situation ?

Donatien Daddah, Bella Hounkpe Dos Santos, Yolaine Glèlè Ahanhanzo, Alphonse Kpozehouen

Au Bénin, il existe deux systèmes de collecte de données sur les Accidents de la Route (AR) concernant les personnes blessées et celles tuées. Il s'agit du système du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) renseigné par la Police Républicaine et celui du Ministère de la Santé. Les résultats de l'étude qui a porté sur l'évaluation de ces deux systèmes montrent qu'ils ne sont pas interreliés dans leur fonctionnement; de ce fait, l'ampleur des AR est sous-estimée.

Pour une efficacité des deux systèmes, un consensus doit être fait sur les données à collec-

ter ainsi que l'intégration des numéros d'identification personnelle des victimes sur les outils de collecte.



Faits saillants

- **16,27%** des données attendues sur les outils sont collectées par le système de santé
- **38,07%** des victimes d'accidents de la route consultent dans les formations sanitaires
- **5,02%** des accidents sont constatés par la police
- Aucune interaction n'existe entre les deux systèmes d'informations et de surveillance des AR dans leur fonctionnement.

Introduction

Dans son rapport sur la situation des AR dans le monde, l'OMS a classé le Bénin parmi les pays à faible qualité de statistiques sur les AR. Pourtant les accidents de la route constituent la première cause de décès chez les personnes âgées de 15 ans et plus au Bénin. Les deux systèmes de surveillance des données sur les AR qui existent produisent des données discordantes, non fiables et ne permettent pas la prise de décision en matière de sécurité routière pour le pays.

Au vu de ces insuffisances, l'Unité de Recherche Multidisciplinaire sur les Accidents de la Voie Publique (URM-AVP) a conduit des études portant entre autres sur la mise en œuvre des interventions de sécurité routière, la qualité de la localisation des accidents de la route...

La présente note porte sur une des études du projet dont l'objectif était d'évaluer la performance des systèmes de surveillance épidémiologique des AR au Bénin.

Approche

Des entretiens ont été conduits principalement avec les acteurs des systèmes de surveillance. Il s'agit des agents de santé chargés du remplissage des données sur les AR dans les formations sanitaires, des statisticiens de zones et des agents de la Police Républicaine chargés de renseigner les bulletins d'analyse des accidents constatés. En plus des entretiens avec ces acteurs, divers documents ont été exploités. Pour l'évaluation de la performance des deux systèmes, elle s'est faite à partir des critères définis par le centre de contrôle et la prévention des maladies.

Résultats

• Utilité

Le système de surveillance du CNSR et celui du Ministère de la santé sont jugés utiles, car ils sont capables de produire des informations sur l'ampleur des AR dans le pays et servent de support au développement d'activités de communication pour un changement de comportement à l'endroit des usagers de la route.

• Simplicité

Au regard des tâches qu'ils doivent accomplir pour renseigner les données des deux systèmes d'informations, la majorité des acteurs impliqués dans la collecte les trouve simples et acceptables.

• Flexibilité

Les deux systèmes d'informations sur les AR ont été jugés flexibles puisqu'ils peuvent être adaptés selon les besoins du moment.

De façon globale, le système du CNSR et le système d'information du Ministère de la santé avaient une faible performance dans la surveillance des AR au Bénin, soient respectivement **62,67%** et **61,94%**, donc inférieur à **80%**.

Pour le système d'information du Ministère de la santé, cette situation s'explique par les faits suivants :

- tous les accidentés ne consultent pas dans les structures de santé
- environ **55%** des structures privées ne fournissent pas de données sur les AR.
- certains grands hôpitaux (CNHU et HIA) ne contribuent pas aux statistiques sanitaires nationales.
- seulement **16,27%** des données attendues sont effectivement renseignées sur les outils des formations sanitaires.

Pour le CNSR, bien que **93,48%** des données attendues sont renseignées par ce système, il ne collecte que les données sur les accidents constatés par les forces de la police nationale (Police Républicaine).

En outre, la géolocalisation par GPS des points d'accidents n'est renseignée que pour **14%** des accidents constatés.

L'information sur les AR est discordante entre les deux systèmes de surveillance qui n'ont aucune interaction entre eux. Par exemple, en 2015, le CNSR a notifié **5.075** AR et **657** décès contre **54.101** accidentés et **15** décès pour le SGSI.

Dans leur fonctionnement actuel, ces systèmes ne permettent de recenser que **41,42%** des AR au Bénin, soit **38,07%** pour le système d'information du Ministère de la santé, et **5,02%** pour Le CNSR.

Conclusion

L'évaluation du système d'information du CNSR et celui du Ministère de la Santé montre que les deux systèmes connaissent des dysfonctionnements qui ne leur permettent pas d'être efficaces dans la surveillance des AR au Bénin.

Compte tenu de l'importance de la qualité des statistiques pour une efficacité des stratégies de prévention des AR, des actions d'intégration des données de ces deux sources doivent être entreprises afin de mettre à la disposition des pouvoirs publics des informations de qualité pour l'amélioration de la sécurité routière du pays.

Recommandations

- Obtenir un consensus sur les données à collecter par chaque système
- Intégrer aux outils de collecte les numéros d'identification personnelle des victimes recensées par la police et le système de santé
- Organiser des séances périodiques d'harmonisation des données entre les deux systèmes
- Intégrer des données de tous les hôpitaux et des structures privées au système de collecte de la santé
- Reviser les outils de collecte de base utilisés dans les structures de santé
- Former dans les écoles de police sur les outils de collecte des données d'accident (BAAC) et l'utilisation du matériel de géolocalisation
- Assurer la supervision des acteurs, la disponibilité des outils de collecte de données et des équipements de localisation des points d'accidents
- Informer sur la disponibilité du service constat et le rendre accessible à la population y compris pour les plus démunies.

Sources consultées

1. Kpozehouen DH. Evaluation de la performance des systèmes de surveillance épidémiologique des accidents de la route au Bénin en 2019: Cas des villes de Ouidah et de Cotonou. Bénin: IRSP. 2017. 75p
2. Dos Santos Hounkpè AB. Evaluation de la mise en œuvre de la sécurité routière au Bénin en 2019. Bénin: ReMPART. 2019
3. Centre National de Sécurité Routière, Statistiques des accidents de la route de 2011 à 2015, Bénin, 2017.

Remerciements

Merci à madame Solange DABIRE pour la relecture de la note.

Contacts

Institut Régional de Santé Publique, Ouidah, Bénin : irsp@irsp-ouidah.orb

